



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD)

CATÉGORIE DU SUJET :

Changement climatique

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :

Multilatéral

FORME :

Traité juridiquement contraignant

ÉTAT :

- Signé par le Canada en 1994
- Ratifié par le Canada en 1995
- Entrée en vigueur au Canada en 1995
- Entrée en vigueur à l'échelle internationale en 1996
- Le Canada s'est retiré de la Convention en 2014, s'est joint de nouveau en 2016 pour devenir un État membre à part entière le 21 mars 2017.

MINISTÈRE RESPONSABLE ET

MINISTÈRES PARTENAIRES :

Responsables : Affaires mondiales Canada

Partenaire : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Environnement et Changement climatique Canada

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Liens Web :

- [ONU : Objectif de développement durable 15 – Vie terrestre](#)
- [CNULD : Page d'accueil](#)
- [CNULD : Texte de la Convention](#)
- [CNULD : Cadre stratégique 2018-2030](#)
- [CNULD : Plan d'action pour l'égalité des sexes](#)
- [CNULD : 15^e session de la Conférence des Parties \(2022\)](#)

Personnes-ressources

[Affaires mondiales Canada](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :

Août 2022

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

La CNULD (la Convention) est le seul accord juridiquement contraignant qui réunit l'environnement, le développement et la gestion durable des terres. La Convention concerne spécifiquement les zones arides, semi-arides et subhumides sèches, connues sous le nom de terres arides, où l'on trouve certains des écosystèmes et des communautés les plus vulnérables. Depuis son retour en 2017, le Canada a joué un rôle de chef de file lors des négociations tenues dans le cadre de la Conférence des Parties (COP) de la CNULD, qui ont abouti à des résultats clés, comme l'adoption du Plan d'action pour l'égalité des sexes de la CNULD et de sa feuille de route, mais également la mise sur pied du Caucus sur le Genre.

OBJECTIF

Les objectifs de la Convention sont de promouvoir la gestion durable des terres, d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les terres arides et d'atténuer les effets de la sécheresse. La mise en œuvre de la CNULD contribue à l'avènement d'un monde sans dégradation des sols, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Les Parties touchées d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes, de la Méditerranée septentrionale et d'Europe centrale et de l'Est élaborent des plans pour lutter contre la dégradation des terres et la sécheresse et coopèrent aux niveaux régional et sous-régional.

Les pays développés parties soutiennent les pays touchés (en particulier les pays en développement) en fournissant des ressources financières et en facilitant le partage des connaissances, le transfert de technologies et le renforcement des capacités.

Un secrétariat permanent situé à Bonn, en Allemagne, assure les services de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires. Il s'agit notamment d'organiser des réunions officielles, de coordonner les processus de rédaction de rapports et de soutenir la mise en œuvre globale de la Convention. Le mécanisme mondial de la CNULD s'efforce de mobiliser et d'acheminer des ressources financières (y compris des subventions, des prêts et d'autres types de financement) vers les pays en

développement parties touchés, afin de soutenir les objectifs de la Convention.

RÉSULTATS ATTENDUS

La CNULD a un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 15 – Vie terrestre. Par la mise en œuvre de la Convention, les Parties cherchent à construire un avenir qui évite, minimise et inverse la désertification et la dégradation des terres et qui atténue les effets de la sécheresse dans les zones touchées. En outre, les Parties s'efforcent de parvenir à la neutralité en matière de dégradation des terres, c'est-à-dire à un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources terrestres nécessaires pour assurer les fonctions et les services des écosystèmes afin de renforcer la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent.

PARTICIPATION DU CANADA

La Convention est importante pour le Canada étant donné les effets environnementaux, sociaux et économiques néfastes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, tant au pays qu'à l'étranger.

Avec les zones arides situées dans l'Ouest canadien, le Canada est considéré comme étant un pays touché par la désertification dans le cadre de cette Convention. Le Canada fournit une expertise scientifique et technique liée à la gestion durable des terres, à la santé des sols, à la surveillance de la sécheresse, à la restauration des terres, et à la résilience des paysages afin de s'assurer que les travaux de la CNULD reposent sur les connaissances scientifiques les plus récentes.

Le Canada aide les pays en développement à atteindre les objectifs de la Convention, notamment par l'entremise du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres et d'un appui institutionnel apporté à la CNULD afin d'intégrer l'égalité entre les sexes dans la mise en œuvre de la Convention.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Le Canada a participé à la quinzième session de la Conférence des Parties (Cdp15) de la CNULD à Abidjan, en Côte d'Ivoire, en mai 2022. La délégation canadienne a joué un rôle actif lors de la Cdp15 afin d'assurer un soutien continu à l'intégration de la dimension du genre et à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'égalité des sexes de la Convention. Le Canada continuera de travailler avec ses partenaires internationaux, tant dans le cadre de la CNULD que dans d'autres forums, afin de rester fermement engagé dans les principaux domaines

de travail de la Convention, notamment en ce qui concerne l'égalité des sexes.

Rapports

Tous les quatre ans, le processus d'établissement des rapports nationaux de la CNULD permet de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son cadre stratégique 2018-2030. La CNULD a également contribué au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 pour le développement durable en tant qu'organisme dépositaire de l'indicateur 15.3.1 de l'Objectif de développement durable « proportion de terres dégradées par rapport à la superficie totale des terres ».

Résultats

- 129 pays se sont engagés à fixer des objectifs volontaires pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres et plus de 80 pays ont déjà fixé leurs objectifs.
- 60 pays ont préparé des plans d'action contre la sécheresse, tandis que six autres sont en train d'élaborer de tels plans.
- Depuis 2006, le Fonds pour l'environnement mondial a investi plus d'un milliard de dollars pour au moins 190 projets et programmes qui encouragent l'utilisation de pratiques de gestion durable des terres pour soutenir les priorités de développement nationales et régionales. 143 millions d'hectares font désormais l'objet d'une gestion durable des terres, au bénéfice de plus de 80 millions de petits exploitants.
- Le Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres a présentement six investissements actifs (totalisant 85,5 millions de dollars) au Pérou, en Colombie, au Sierra Leone, au Ghana, au Nicaragua, au Kenya, au Laos et au Bhoutan.